

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	28

Date de la convocation :	le 12 janvier 2017
Date d'affichage :	Le 27 janvier 2017

Séance du 19 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Absents représentés : Madame FOYART Khristine a donné pouvoir à Madame TROUVAIN Corinne et Madame MERCIER Sophie a donné pouvoir à Madame DECAMP Annick.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Monsieur le Président demande aux membres s'ils souhaitent procéder au vote à scrutin secret.

Monsieur le Président présente la liste des candidats à la CAO :

Titulaires :	Suppléants :
- Madame Annick DECAMP - Monsieur Dominique FONTAINE - Monsieur Christian HEDUY - Monsieur Patrick PEYR - Monsieur Jackie TASSIN	- Monsieur Patrick ALLARD - Monsieur Jean-Pierre CZEPCZYNSKI - Monsieur Dominique FERRY - Monsieur Jean-Noël GUESNIER - Monsieur Gérard WARIN

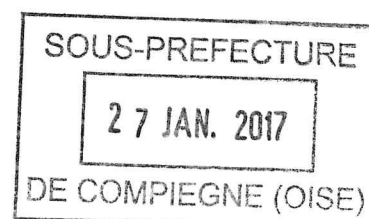
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres énoncées ci-dessus,

ELIT en tant que membres titulaires de la CAO :

- Madame Annick DECAMP
- Monsieur Dominique FONTAINE



- Monsieur Christian HEDUY
- Monsieur Patrick PEYR
- Monsieur Jackie TASSIN

En tant que membres suppléants de la CAO :

- Monsieur Patrick ALLARD
- Monsieur Jean-Pierre CZEPCZYNSKI
- Monsieur Dominique FERRY
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Gérard WARIN

PREND ACTE que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur le Président,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,

Olivier FERREIRA

